

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2020
--

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Serge CHARTIER, M Bruno DEBIÉ, M Jacques HUGON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M Serge CHARTIER

ABSENTS EXCUSÉS : M Jean-François BOOS, Madame Isabelle WHELAN

ABSENTS : M Philippe JOURNOT

M Jean-François BOOS donne procuration à M Bruno DEBIÉ, Madame Isabelle WHELAN donne procuration à M Jacques HUGON.

1. PRÉAMBULE

Le maire remercie les participants de leur présence compte tenu de la situation sanitaire particulière.

Il précise que conformément aux articles de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le quorum est ramené au tiers (au lieu de la moitié) des membres en exercice du conseil municipal, et il est apprécié en fonction des membres présents et représentés.

2. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le maire expose la situation suivante :

- Madame Brigitte MOREY, secrétaire de mairie, prendra sa retraite fin mai 2020.
- Par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Jura, une candidate au remplacement s'est présentée. Il s'agit de Mme Isabelle BRENIAUX qui est secrétaire de mairie dans les communes de Pupillin et des Planches Près d'Arbois ; elle a été également secrétaire de mairie à la commune de La Châtelaine. Suite à divers entretiens, il a été décidé de retenir la candidature de Mme Isabelle BRENIAUX.
- Il est à présent proposé de fixer la période de consignes à quatre jeudis à savoir les 30 avril, 7 mai, 14 mai et 28 mai 2020 de 8 h à 12 h. Ces données feraient l'objet d'un contrat de création de poste contractuel pour l'accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (5 voix) la création de poste contractuel pour l'accroissement temporaire d'activité.

3. REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) 2020

Le maire expose la situation suivante :

- La commune a reçu la facture du SICTOM relative à l'enlèvement des ordures ménagères 2020. Son montant est de 4 817 €.
- Les règles fixées par la commune (62 € par foyer et 28 € par personne) permettent de collecter la somme de 4 781 €. La commune doit assurer l'équilibre (entrées/dépenses) pour cette prestation.
- Le débat s'instaure sur les taux fixés par foyer et par personne. L'augmentation de la part variable par personne apparaît la mesure la plus juste. Une augmentation de 2 € du taux par personne permettrait de collecter la somme de 4 951 €.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (5 voix) de fixer les taux suivants : 62 € par foyer et 30 € par personne.

4. DIVERS

41. Masques :

Suite à commande de la mairie auprès de l'Association des Maires du Jura (AMJ), il a été réceptionné 100 masques type « chirurgicaux ». Un débat s'instaure sur la destination de ces masques qui ne pourront n'être qu'utilisés qu'une seule fois et jetés ensuite. Ces masques sont pour l'instant à la mairie pour faire face à un besoin éventuel dans la commune.

42. Fleurissement de la commune :

A l'initiative de Mme Catherine LIGNÉE, le fleurissement de la commune sera réalisé par Mmes Catherine LIGNÉE, Isabelle WHELAN et Annie VOGNE. Le conseil les remercie de leur investissement.

43. Fête des mères

La fête des mères 2020 est fixée au dimanche 7 juin.

Le débat fait apparaître le manque d'informations sur la situation qui prévaudra début juin 2020. Les rassemblements seront-ils permis ? sous quelles conditions ?

Il est convenu de débattre et de statuer sur cette question après le 11 mai 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

LE MAIRE
Jacques HUGON

